



**MOBILITÉ, PRATIQUE, SOLIDARITÉ**

## LE TRANSPORT SOLIDAIRE : DÉPLACEZ-VOUS EN BONNE COMPAGNIE À PRIX RÉDUIT

Mis en ligne le 22 octobre 2021

Le principe existe désormais depuis plusieurs années partout en France. Géré par des associations ou des CCAS, le transport solidaire est le moyen de locomotion qui permet aux personnes isolées, sans véhicule, d'effectuer des déplacements de proximité (rayon de 50 kms) à prix réduit, grâce à la solidarité de conducteurs bénévoles. C'est un service d'appoint utilisé "en dernier recours" (lorsqu'il n'y a ni bus, ni transport remboursé par l'Assurance Maladie, ni transport à la demande adapté...). Pour un rendez-vous chez le médecin, se rendre dans un magasin, ou simplement rejoindre un groupe d'amis pour telle ou telle activité... il suffit, comme on le ferait avec un taxi, de réserver sa course.

Sur notre territoire, la première association de Transport Solidaire est née à Nort-sur-Erdre, mais on en trouve aujourd'hui à Fay-de-Bretagne, Héric, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert, Les Touches en passant par Treillières et Grandchamp-des-Fontaines, autant dire que la couverture de ce service s'étend sur tout le territoire.

Dans la pratique, toute personne qui souhaite faire appel à ce service devra verser une adhésion annuelle à l'association (5 €). Puis pour réserver son transport, il faut contacter le référent en précisant sa demande (motif du déplacement, lieu, date et heure souhaités) de préférence au moins 48H à l'avance. Le référent vous rappelle pour confirmer et préciser les conditions de transport. Le jour J, votre chauffeur vient vous chercher à votre domicile. Au retour, le conducteur fait signer une fiche de mission et encaisse le montant de la prestation (0,35 €/km avec un forfait de 3 € pour les trajets inférieurs à 10 kms). Un service oui, mais le transport solidaire porte dans son nom des valeurs d'échanges, d'empathie envers les plus fragiles au plus isolés et que l'on soit chauffeur bénévole ou bénéficiaire, le temps d'un voyage suffit à créer des liens.

+ d'infos [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)



≡ RETOUR À LA LISTE





### **Mairie de Treillières**

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

### **Horaires :**

#### **Mairie - CCAS - Police municipale**

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

#### **Urbanisme**

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

#### **Permanences samedi matin de 9h à 12h**

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.